



Bilan Handicap 2022

Salariés en situation de handicap

TH ? Travailleurs handicapés ? NON ! Brisons les tabous !



Le terme est une « personne en situation de handicap », un salarié, tout en étant sain de corps et d'esprit peut se retrouver en situation de handicap, ponctuelle ou durable, à tout instant de sa vie professionnelle. Une personne en situation de handicap, ce n'est pas forcément un aveugle, un sourd ou une personne en fauteuil, cela peut être dû à un cancer, du diabète, un AVC, une épaule détériorée, une hernie discale chronique, mais encore, un état dépressif, notamment le burn-out (ou dépression sévère et pétage de plombs due au travail) sont des situations d'handicap. Il faut briser les tabous et s'ouvrir à la diversité dans nos collectifs de travail

Toujours ce taux d'emploi en trompe l'œil...

- ➔ 3562 salariés en situation de handicap déclarés pour la DOETH, même les nouvelles RQTH en interne ne permettent pas de sauver les meubles, soit quasiment 30% de moins en 2 ans (5004 en 2020).
- ➔ Un taux d'emploi de 6,46%, en baisse par rapport à 2021 !
- ➔ Plus inquiétant encore : 67 % d'entre eux ont plus de 51 ans, soit presque les 3/4 cet effectif.



Orange poursuit sa politique de l'autruche en ne remettant pas à plat sa politique de recrutement. La CGT dénonce cette « stratégie de calculs » à court terme qui ne correspond pas aux engagements pris par la Direction et les Organisations Syndicales signataires de l'accord en vigueur.

La CGT exige un vrai plan pour l'emploi des salariés en situation de handicap. Orange qui se dit entreprise « Handi-accueillante » se doit de mettre en œuvre des actions concrètes permettant le recrutement, l'accès à l'emploi à une catégorie de salariés malmenée sur le marché de l'emploi.

Sans cela, la remise à plat du processus de recrutement restera insuffisante.



La reconnaissance et les promotions à la traîne...

Le taux des promus est pour la 4^{ème} année consécutive en deçà de celui des promus du reste de l'UES Orange. La CGT exige un vrai plan de rattrapage notamment pour ceux dont la clause en vigueur de l'accord ARCQ stipulant la promotion systématique pour les non-promus à plus de 10 ans.

Projets de restructurations...encore et toujours....

La CGT a déjà lancé l'alerte sur le traitement réservé aux salariés en situation de handicap dans les mises en œuvre des projets tellement ils sont invisibles. Orange doit cesser de faire des aménagements, des adaptations au cas par cas, à la demande et dans des délais irraisonnés... 2 ans, voire 5 ans après la demande. Cette méthode est non seulement stigmatisante pour nos collègues en situation d'handicap, mais elle force à l'exclusion du collectif travail de ces salariés, entraînant RPS, mise en invalidité d'office et dont précarisation de la situation du salarié en situation de handicap. **La CGT dit STOP !**



La CGT réclame :

- ➔ Le déblocage d'un budget complémentaire pour une réelle politique de reconnaissance et de promotions,
- ➔ Un réel accompagnement sécurisé pour leur parcours professionnel (mobilité, reconversion, formation...)
- ➔ Une prise en compte en amont de l'accessibilité dans tout projet immobilier ou applicatif
- ➔ Une vraie refonte des process de recrutement avec un vrai plan et un réel suivi sur le long terme
- ➔ L'arrêt de la restructuration des services pilotant et animant le réseau handicap
- ➔ La mise en place d'un TPSH sur 5 ans par souci d'équité



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



<https://adhesionfapt.lacgt.fr>